

CONSÉQUENCES DES MESURES ANTI-COVID-19 QUI AURONT UN IMPACT SUR LE SERVICE

À la suite de l'application de toutes les mesures énoncées ci-dessus dans le présent document, elle aura très probablement une incidence sur la prestation des services, qui peuvent être des motifs de commentaires, et/ou de plaintes de la part des clients, à ce sujet.

Mesures	Conséquences
<ol style="list-style-type: none"> 1. Restauration <ol style="list-style-type: none"> a. Réduction de la variété en buffet. b. Service servi par le personnel, sauf pour le froid et les desserts c. Réduction des capacités de la restauration, probablement en fonction des quarts de travail d'établissement et des temps de service maximaux. Dans ce cas, il fonctionnerait sur réservation en fonction de la disponibilité 2. Bars <ol style="list-style-type: none"> a. Le client ne sera pas en mesure d'utiliser les auto-dépenseurs, tout doit être servi par les serveurs b. Restreindre la capacité des tables et des chaises à la suite de mesures d'éloignement social c. Nettoyage et désinfection des tables et des chaises 3. Étages <ol style="list-style-type: none"> a. La désinfection la plus profonde des chambres dans le changement de clients b. Changer les cintres en changeant de clients c. Suppression des commodités 4. Solariums et piscines <ol style="list-style-type: none"> a. Réduction de la capacité du pool b. Réduire le nombre de hamacs c. La chimie des produits de piscine 5. Animation <ol style="list-style-type: none"> a. L'abolition des activités d'animation de groupe, et celles menées à l'intérieur b. Réduire la capacité et/0 l'utilisation de masques pour 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restauration <ol style="list-style-type: none"> a. Manque de variété b. Files d'attente et attentes aux buffets c. Devoir s'adapter aux quarts de travail en fonction de la disponibilité et ne pas pouvoir profiter du service au moment désiré 2. Bars <ol style="list-style-type: none"> a. Files d'attente et attentes au service de bar b. Vous attendez pour profiter d'une table c. En attendant le séchage des tables et des chaises 3. Étages <ol style="list-style-type: none"> a. Vous pouvez être retardé dans le temps d'entrée dans la chambre b. Le nombre de cintres sera réduit c. Pas d'équipements 4. Solarium et piscines <ol style="list-style-type: none"> a. En attendant le plaisir des piscines b. Pas de disponibilité de hamac pour tous les clients c. Maillots de bain décolorés, bikinis, par l'action du chlore ou ph 5. Animation <ol style="list-style-type: none"> a. Ce n'est pas un club, il n'a pas d'animation...

<p>regarder les spectacles de nuit</p> <p>6. Application d'Aphoros.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Respect de ces aphors b. Possibilité unilatérale de l'établissement de l'hôtel se déplace dans certains services, tels que: <ul style="list-style-type: none"> i. Restaurants ii. Hamacs iii. Piscines iv. Tables de barre 	<p>b. Nous n'avons pas pu profiter de l'animation</p> <p>6. Application d'Aphoros.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Je ne pouvais pas aller autant que je voulais ... b. Je n'avais pas de hamacs. c. Ou tout type de réclamation découlant de l'application de la capacité.
---	--

Palia Hotels, n'acceptera pas ou ne sera pas responsable de toute réclamation liée aux conséquences au service de la mise en œuvre des mesures anti-covid, soit dans la correspondance avec ceux énumérés par le mode de l'exemple dans le tableau ci-dessus, ou dont l'origine est liée à l'application de ces mesures.

Le non-respect des règles de sécurité sanitaire, peut implicitement conduire à l'expulsion de clients qui ne les ont pas respectés, sans aucun remboursement, avec seulement un avis par la poste au ttoo, sans même donner une action pénale contre le contrefacteur pour mettre en danger la santé du reste des clients et du personnel.

En cas de hausse des infections dans le pays de destination ou d'origine, ou s'il y a une contagion/s dans l'hôtel, ou un durcissement des mesures sanitaires/travail, Palia sera habilitée à déterminer la fermeture de l'hôtel et/ou l'annulation de son contrat pour le reste de la saison sans aucune responsabilité envers elle, ni l'action pour réclamer des dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.